



Septembre 2004

Démarche d'évaluation des missions de service public des Missions locales

Ce document a été rédigé par

Nadia HAYDADI d'OKTIS Consultants

Daniel RIGAUD de GESTE

Isabelle VIBERT de Bernard Brunhes Consultants

Dans le cadre de la Commission évaluation du CNML.

La démarche d'évaluation des missions de service public des Missions locales a été élaborée dans le cadre de la Commission Evaluation du CNML, présidée par Madame Annie LANGE, vice-présidente du CNML, et composée des personnes suivantes :

Secrétariat général du CNML :

Jean Jacques GIANNESINI – CNML, Yves AUTON – CNML

Missions locales :

Pierre DAVENNE – ML Tourcoing-Vallée de la Lys, Christine BEGUINOT – ML de Reims, Ana Feldman – ML Toulouse, Florian FRYZON – ML Hénin-Carvin, Odile Gasser – Directrice MLR Talou, Hervé GILLE – ML Mérignac, Bernard GUIDICELLI – ML de Bastia, Marie-Françoise PASCAL – ML Romans

Animation régionale des Missions locales :

Thierry BODIN-HULLIN – Pays de la Loire, Danielle ROBIN-TERNIER – Rhône-Alpes

Régions et DRTEFP :

Chantal LEVAILLANT – DRTEFP Ile-de-France, Paule PORRONCINI – DRTEFP PACA, Mathieu ROSSI – Conseil Régional Ile-de-France, Marie-Françoise TRIBILLIAC LECHVIEN – Région Rhône-Alpes

Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale :

Camille BONAITI – DARES, Jean-Marie JOYEUX – DGEFP, Alain de LORGERIL – DGEFP, Stéphanie MAS – DARES, Amaria SEKOURI – DGEFP, Philippe ZAMORA – DARES

Sommaire

<u>AVANT- PROPOS</u>	7
<u>INTRODUCTION À LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC DES MISSIONS LOCALES</u>	8
<u>1. Le champ de l'évaluation</u>	9
1.1 <i>La vocation des Missions locales</i>	9
1.2 <i>L'évaluation des missions de service public du réseau</i>	10
<u>2. Le déroulement de l'évaluation</u>	11
<u>CHAPITRE 1 – LE RÉFÉRENTIEL : LE CADRE ET LES QUESTIONS DE L'ÉVALUATION</u>	12
<u>1. La conception du référentiel de l'évaluation</u>	14
<u>2. Les missions de service public des Missions locales</u>	16
<u>3. Les questions de l'évaluation</u>	18
<u>4. Evaluation des conditions d'intervention des Missions locales</u>	20
4.1. <i>Qualification du territoire</i>	20
4.2. <i>Les caractéristiques du public accueilli</i>	24
4.3. <i>Les moyens des Missions locales</i>	26
<u>5. Evaluation des réalisations des Missions locales</u>	27
5.1. <i>Mission 1 : Accueil, information et orientation</i>	27
5.2. <i>Mission 2 : Accompagner les parcours d'insertion des jeunes</i>	29
5.3. <i>Mission 3 : Développer le partenariat au service de l'insertion des jeunes</i>	31

6.	<u>Evaluation des résultats de l'intervention des Missions locales</u>	33
6.1.	<i>Finalité Insertion sociale</i>	33
6.2.	<i>Finalité Formation, qualification</i>	35
6.3.	<i>Finalité Emploi</i>	37
7.	<u>Evaluation de l'Efficacité, l'efficience et l'impact de l'intervention des Missions locales</u>	38
7.1.	<i>Evaluation de l'efficacité de l'intervention des missions locales</i>	39
7.2.	<i>Evaluation de l'efficience de l'intervention des missions locales</i>	40
7.3.	<i>Evaluation de L'impact de l'intervention des missions locales</i>	40
 <u>CHAPITRE 2 – LE PROTOCOLE DE L'ÉVALUATION : LE MODE D'EMPLOI</u>		41
1.	<u>Rappel des principes de l'évaluation</u>	42
2.	<u>Les étapes de l'évaluation</u>	43
3.	<u>L'état des lieux de l'évaluation</u>	44
3.1.	<i>Objectifs de l'état des lieux et méthode de travail</i>	45
3.2.	<i>L'état des lieux des conditions d'intervention des Missions locales</i>	46
3.3.	<i>L'état des lieux de l'activité des Missions locales</i>	46
3.4.	<i>L'état des lieux des modalités d'intervention des Missions locales</i>	47
4.	<u>L'analyse évaluative</u>	48
4.1.	<i>L'analyse de l'activité des Missions locales au regard de leurs modalités et de leurs conditions d'intervention</i>	49
4.2.	<i>Le diagnostic évaluatif</i>	50
5.	<u>L'élaboration stratégique</u>	51

<u>CHAPITRE 3 - LE DISPOSITIF D'ÉVALUATION : QUI FAIT QUOI ?</u>	52
1. <u>Les enjeux et les instances de l'évaluation selon les différents niveaux du territoire</u>	53
2. <u>Rôle et fonctionnement des instances</u>	55
3. <u>Communication des résultats de l'évaluation</u>	56
4. <u>Les moyens de l'évaluation</u>	56
5. <u>Les conditions de réussite de la démarche d'évaluation</u>	57
<u>ANNEXES MÉTHODOLOGIQUES</u>	58
1. <u>L'élaboration de la démarche d'évaluation</u>	59
2. <u>Les étapes d'élaboration de la démarche d'évaluation</u>	60

AVANT- PROPOS

La démarche d'évaluation que j'ai le plaisir de vous présenter aujourd'hui est le résultat d'un travail de longue haleine mené depuis la fin de l'année 2000 par le Conseil National des Missions Locales avec le soutien du Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale (DARES). Il constitue l'aboutissement d'une réflexion collective sur les modalités de l'évaluation de l'activité du réseau des Missions locales et PAIO. Cette démarche a mobilisé un nombre important d'acteurs de terrain – responsables de structures, animateurs régionaux, représentants de Conseils régionaux, de DRTEFP – ainsi que des cadres du ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale (DARES et DGEFP) et le secrétariat général du CNML.

Les travaux ont été conduits dans le cadre de la Commission Evaluation du CNML que j'ai eu l'honneur et le plaisir de présider. Je souhaite ici remercier vivement l'ensemble des participants pour la qualité du travail accompli qui témoigne de leur investissement et de leur ténacité à produire un outil commun d'évaluation des structures. L'exercice n'était pas évident, l'évaluation continue à faire peur... et les périodes traversées n'ont pas toujours été favorables à son développement.

Si ce document est le résultat de cet important travail conduit dans la durée, il n'en reste pas moins un document d'étape marquant le point atteint à ce jour en matière d'outil

d'évaluation des structures. Il va de soi que cet outil a vocation à évoluer et à s'adapter en continu aux réalités du réseau et aux attentes de ses responsables et de ses partenaires.

Je me réjouis qu'il arrive en cette période où le caractère national du réseau des Missions locales et PAIO est clairement réaffirmé. Cette méthode d'évaluation constitue un instrument privilégié de visibilité et de reconnaissance de l'activité du réseau. Elle va permettre une meilleure information et valorisation de l'activité du réseau, qui reste encore trop peu connue. A terme, cet outil permettra de mieux connaître les attentes des jeunes et jouera le rôle d'un observatoire de la demande sociale d'insertion des jeunes en difficulté. Il permettra également d'apprécier la valeur ajoutée pour le jeune à la sortie du processus d'accompagnement par la mission locale. Enfin, cet outil d'évaluation constitue un précieux instrument d'aide à la décision afin que chaque mission locale et PAIO puisse améliorer ses interventions et orienter son action. L'évaluation doit devenir progressivement un moyen de pilotage des structures aux différentes échelles de leur intervention.

C'est le vœu que je formule en vous encourageant à vous impliquer résolument dans la démarche d'évaluation et à la développer dans vos structures. Sachez que pour cet objectif, je serai toujours à vos côtés.

Annie LANGE, vice-présidente du CNML

INTRODUCTION À LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC DES MISSIONS LOCALES

1. LE CHAMP DE L'ÉVALUATION

1.1 LA VOCATION DES MISSIONS LOCALES

En 1981, dans le rapport qu'il remet au Premier Ministre, Bertrand Schwartz préconise **une politique globale en faveur des jeunes et la mobilisation de toutes les ressources locales pour offrir des réponses adaptées dans les domaines de la formation, l'emploi, de la santé, du logement, des loisirs et de la culture**. Il propose, dans cet objectif, la **création de Missions locales sous forme d'une équipe pluridisciplinaire chargée d'être le pivot d'un dispositif d'animation au plus près des jeunes, de coordonner les efforts et d'appliquer le principe de la discrimination positive**.

La circulaire du 9 avril 1982 prévoit la constitution des Missions locales sous forme d'associations, présidées par un élu et réunissant l'ensemble des partenaires de l'insertion : élus, partenaires institutionnels, partenaires économiques et sociaux, associations.

L'article 7 de la loi du 19 décembre 1989, favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle, donne une base législative à l'action des Missions locales et précise leur rôle.

Les Missions locales « ont pour objet d'aider les jeunes de seize à vingt-cinq ans à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale en assurant des fonctions d'accueil,

d'information, d'orientation et d'accompagnement. Elles favorisent la concertation entre les différents partenaires en vue de renforcer ou de compléter les actions conduites par ceux-ci, notamment pour les jeunes rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle et sociale et contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre, dans leur zone de compétence, d'une politique concertée d'insertion sociale et professionnelle des jeunes ».

En avril 2000, lors des assises nationales un **protocole** est signé entre le Président du CNML, le ministre de l'emploi et l'association des régions de France. Ce nouveau pacte engage les collectivités territoriales et l'Etat sur **les missions de service public du réseau**.

En 2001, les Missions locales se dotent d'une convention collective qui a permis de formaliser à la fois les domaines de compétences des missions locales et leurs pratiques professionnelles.

En 2002, vingt ans après la création de ces structures, le réseau des Missions locales compte 382 Missions locales et 175 PAIO.

1.2 L'ÉVALUATION DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC DU RÉSEAU

- **L'évaluation nationale des Missions locales porte sur les missions de service public du réseau, telles qu'elles sont définies dans le Protocole 2000 des Missions locales.**

La délimitation du champ de l'évaluation sur ces missions renvoie à deux objectifs :

- Prendre en compte les services de base, c'est-à-dire les missions de service public, que chaque Mission locale doit offrir aux jeunes de moins de 26 ans sortis du système scolaire quel que soit l'endroit où elle intervient, dans un souci d'égalité de service ;
- Favoriser une réflexion selon l'échelle territoriale pertinente, locale, régionale ou nationale, sur les moyens de poursuivre la professionnalisation du réseau.

- La notion d'évaluation d'une politique publique est d'ordre réglementaire. Le décret du 22 janvier 1990 donne la définition suivante : « *Evaluer une politique, c'est rechercher si les moyens juridiques, administratifs et financiers mis en œuvre permettent de produire les effets attendus de cette politique et d'atteindre les objectifs qui lui sont fixés* ».

La finalité de l'évaluation des Missions locales comporte donc deux niveaux complémentaires :

- Apprécier si les moyens mis au service des missions de base des Missions locales permettent d'atteindre les objectifs qu'elles visent ;
- Vérifier si les résultats atteints correspondent aux effets attendus.

- **L'évaluation des Missions locales consiste donc à :**

1. **Retracer ce qui a été réalisé sur la période considérée, c'est-à-dire du 1^{er} au 31 décembre de l'année évaluée** : Quelle est l'activité des Missions locales sur ces missions de service public ? Comment se décline-t-elle en termes de contenu et d'actes de service ?
2. **Mesurer les résultats obtenus** : Quels sont les résultats atteints ? Correspondent-ils aux objectifs et aux effets attendus ?
3. **Identifier les enseignements utiles et formuler des recommandations opérationnelles qui pourront être utilisées dans la stratégie et le plan d'actions des Missions locales** : Quels sont les écarts par rapport aux objectifs et aux moyens mis en œuvre ? Quelles sont les actions à mettre en œuvre pour les résoudre ?

- **Pour ces objectifs, deux dimensions ont été formalisées :**

- Celle du Référentiel de l'évaluation qui présente le cadre de l'évaluation,
- Celle du Protocole de l'évaluation, qui précise la démarche d'évaluation de l'activité des Missions locales.

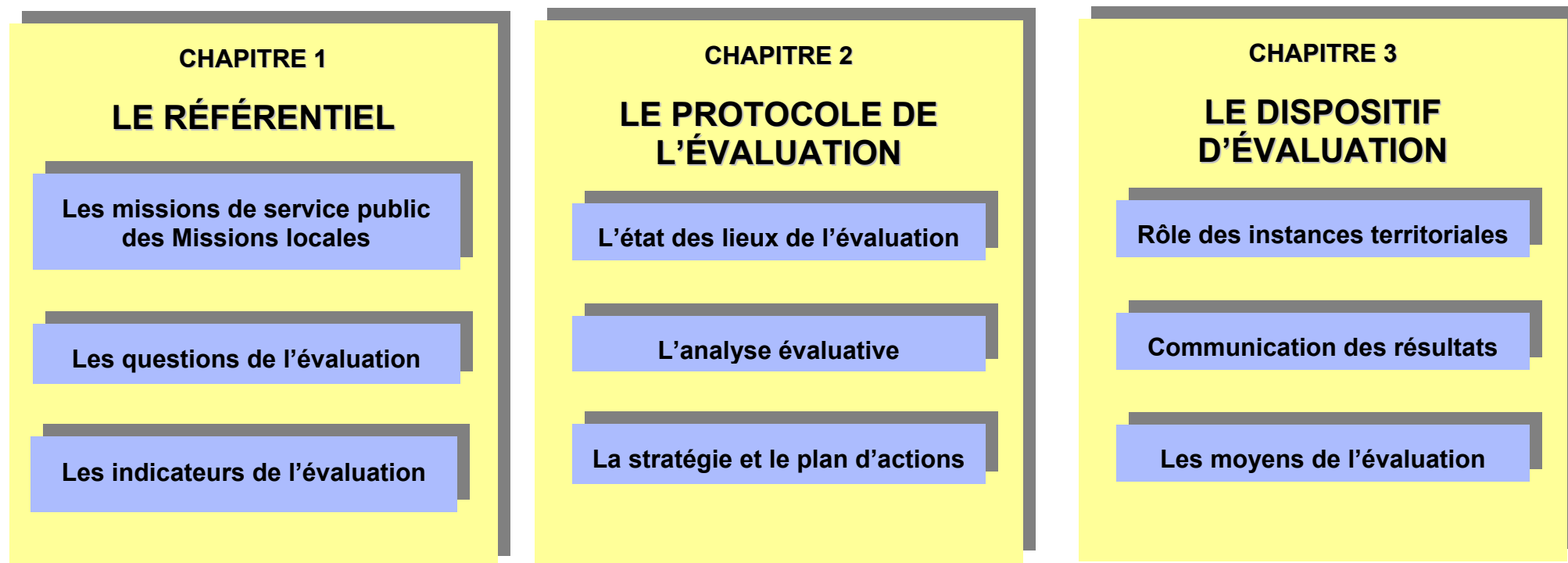
- **Ces deux axes correspondent aux deux premiers chapitres de ce document.** Le troisième chapitre porte sur la mise en œuvre de l'évaluation. Une annexe présente la méthodologie utilisée pour réaliser l'outil d'évaluation et les participants aux travaux de la commission d'évaluation du CNML.

2. LE DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION

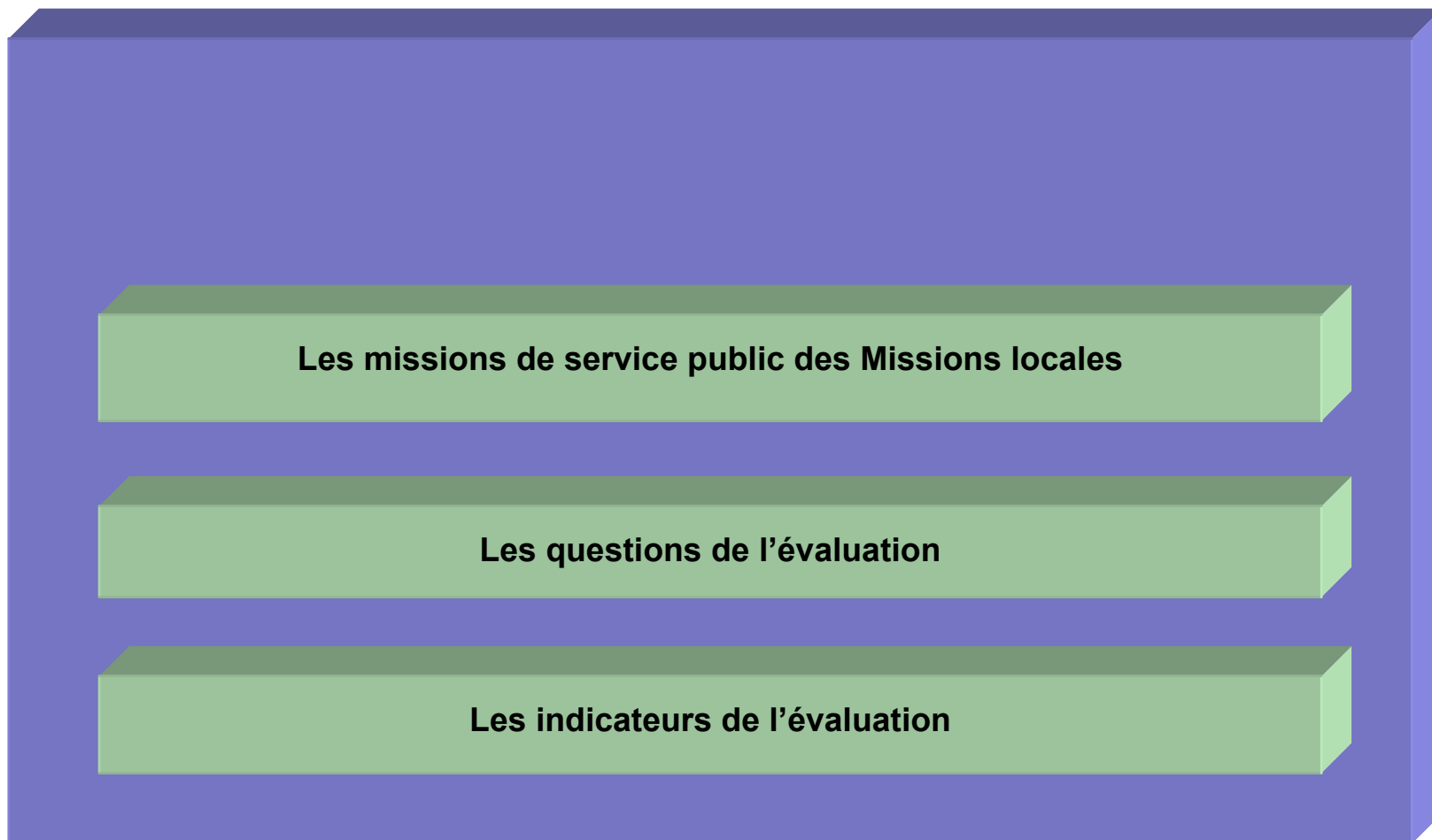
Toute démarche d'évaluation se déroule selon deux grandes étapes :

- La première consiste à construire le référentiel de l'évaluation, qui est présentée dans le premier chapitre de ce document ;
- La seconde étape est celle de la réalisation de l'évaluation, exercice qui devra être réalisé par les Missions locales et leurs partenaires, sur la base du protocole présenté dans le second chapitre.

Le troisième chapitre de ce présent document est consacré au dispositif d'évaluation.



CHAPITRE 1 – LE RÉFÉRENTIEL : LE CADRE ET LES QUESTIONS DE L'ÉVALUATION



1. LA CONCEPTION DU RÉFÉRENTIEL DE L'ÉVALUATION

Elaboré de façon collective, dans le cadre d'une démarche participative par le CNML, le réseau des Missions locales et leurs partenaires, le référentiel de l'évaluation se décline selon trois axes :

- Les missions de service public des Missions locales,
- Les questions auxquelles l'évaluation doit répondre,
- Les critères et les indicateurs qui en découlent.

Le référentiel correspond à l'ensemble des missions de service public du réseau des Missions locales. Il précise les objectifs de l'intervention des Missions locales. Les questions auxquelles l'évaluation doit répondre sont définies à partir de ce référentiel. L'évaluation consiste à le confronter avec les résultats observables de l'activité des structures.

Le référentiel de l'évaluation permet, ainsi, de :

- **Revisiter les démarches fondatrices et les objectifs de l'intervention des Missions locales** de manière à s'assurer que l'ensemble des partenaires est d'accord sur le fait que c'est bien en référence à ces objectifs que l'évaluation doit être menée,
- **Préciser et décliner les questions de l'évaluation,**
- **Formuler les critères de l'évaluation qui servent de base à la construction des indicateurs de la démarche.**

Les critères de l'évaluation correspondent aux différentes dimensions qu'il s'agit d'interroger pour répondre aux questions de l'évaluation. Ils se déclinent en indicateurs considérés comme pertinents pour réaliser l'évaluation puis le suivi de l'intervention des Missions locales.



Les quatre type d'indicateurs proposés :

Les indicateurs de contexte

Les indicateurs de contexte permettent de situer **l'intervention des Missions locales dans leur environnement**. Ils décrivent la situation socio-économique de leur territoire de compétence (démographie, chômage, mobilité, etc.), le public visé et le public accueilli, les moyens humains, matériels et financiers des structures.

Les indicateurs de réalisation

Les indicateurs de réalisation rendent compte des trois missions des missions locales.

- Pour les missions 1 et 2 (accueillir informer orienter et accompagner les jeunes), ils décrivent le niveau d'activité des structures (nombre de jeunes concernés et actes de service), la nature de l'intervention (type d'entretiens réalisés) et son contenu (information, conseil, aide financière, mise en relation...).
- Pour la mission 3 (développer et animer le partenariat local), les indicateurs de réalisation rendent compte de l'action partenariale des Missions locales (vie des instances, nature des partenariats...).

Les indicateurs de résultat

effets immédiatement perceptibles

Les indicateurs de résultat portent sur les trois finalités de l'intervention des missions locales (insertion sociale, formation et emploi) :

- ☞ Les indicateurs d'efficacité mesure les résultats atteints au regard du public accueilli et / ou accompagné.
- ☞ Les indicateurs d'efficience permettent d'apprécier les résultats atteints au regard des moyens dont dispose la structure.

Les indicateurs d'impact

effets à long terme

Les indicateurs d'impact cherchent à évaluer les effets à moyen et à long terme des interventions sur les publics jeunes (employabilité, socialisation, autonomie), sur les Missions locales (management, partenariat) et sur leur environnement (offre d'insertion, marché du travail...).

2. LES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC DES MISSIONS LOCALES

■ **Les Missions locales assurent différentes missions de service public sur leur territoire d'intervention :**

- **Une mission d'accueil, d'information et d'orientation des jeunes de moins de 26 ans sortis du système scolaire ;**
- **Une mission d'accompagnement de leurs parcours d'insertion.**

Sur ces deux premières missions, les Missions locales interviennent en tant qu'**acteur du territoire**. Elles peuvent ainsi être à l'initiative de projets et porteurs d'actions. Elles mettent leur expertise et leur capacité d'ingénierie au service du territoire de leur compétence.

- **Une mission de développement et d'animation du partenariat local au service de l'insertion des jeunes.** Sur ces aspects, les Missions locales agissent en tant que **partenaires des politiques publiques**.

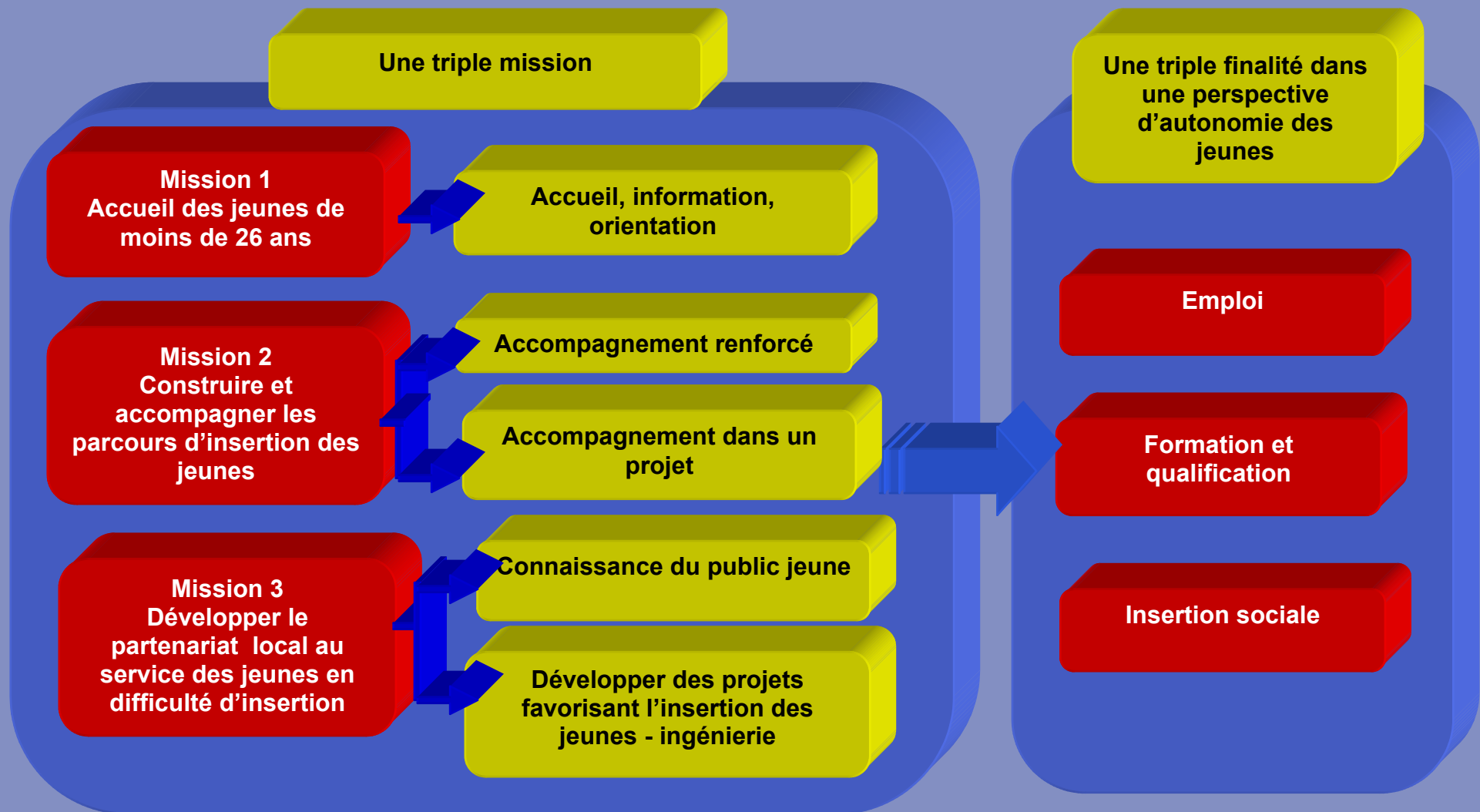
■ **Ces missions sont mises en œuvre par les Missions locales dans l'objectif final de rendre les jeunes autonomes * pour évoluer dans la société.**

En termes opérationnels, les Missions locales poursuivent trois finalités en faveur des jeunes de moins de 26 ans du territoire de leur compétence :

- **L'emploi,**
- **La formation et la qualification,**
- **L'insertion sociale.**

* La notion d'autonomie peut se mesurer grâce à la combinaison de plusieurs critères : emploi stable, autonomie financière, occupation d'un logement payé par la personne (Cf. travaux du groupe EVAL présentés lors du Conseil national des missions locales du 7 novembre 2001)

SCHÉMA RÉCAPITULATIF DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC DES MISSIONS LOCALES



3. LES QUESTIONS DE L'ÉVALUATION

Compte-tenu des objectifs et des enjeux de l'évaluation (connaissance de l'activité du réseau, valorisation de son intervention et de ses impacts), l'évaluation doit répondre à cinq grandes catégories de questions.

Chaque niveau, notamment local et régional, pourra préciser et compléter les différentes questions en fonction de ses propres enjeux.

Question 1

Quelles sont les conditions d'intervention des missions locales ?

- Comment se caractérise le territoire sur lequel elles agissent (en termes de taille du territoire d'intervention, de démographie, de situation socio-économique, d'indices de précarité et de mobilité) ?
- Quelles sont les principales caractéristiques du public accueilli (nature de leur demande, situation initiale..) ?
- Quels sont les moyens dont dispose la structure en termes humains, matériels et financiers ?

Question 2

Quelles sont les réalisations des missions locales ?

- Quelle est l'activité des Missions locales ? Comment se caractérise leurs interventions auprès des jeunes ?
- Quels sont les publics qui en bénéficient ?
- Qui sont les partenaires des Missions locales ? Quelle est l'implication des structures sur leur territoire ?

Question 3

Quels sont les résultats de l'intervention des missions locales ?

- Quels sont les effets directs et rapidement perceptibles de l'intervention des missions locales sur le public bénéficiaire de leur action ?
- Quels sont ses résultats en matière de formation, d'emploi, d'insertion sociale ?

Question 4

Quelle efficacité et efficience de l'intervention des missions locales ?

- Quels sont les résultats atteints par les structures au regard des besoins des jeunes ?
- Quels sont les résultats atteints au regard des moyens financiers et humains des structures ?

Question 5

Quels sont les impacts de l'intervention des missions locales ?

- Quels sont les impacts de l'intervention des Missions locales ?
 - Sur les publics jeunes ?
 - Sur le fonctionnement, le management des structures et les pratiques professionnelles ?
 - Sur l'environnement des structures, le dispositif d'insertion et les politiques publiques locales ?

SCHÉMA RÉCAPITULATIF DES QUESTIONS DE L'ÉVALUATION

Les missions de service public des Missions Locales

Accueillir les jeunes de moins de 26 ans

Construire et accompagner les parcours d'insertion des jeunes

Développer le partenariat local au service des jeunes en difficulté d'insertion

Les cinq questions de l'évaluation

1) Quelles conditions d'intervention ?

2) Quelles réalisations ?

3) Quels résultats ?

4) Quelle efficacité et quelle efficience ?

5) Quels impacts ?

Les critères et indicateurs de l'évaluation

Indicateurs de contexte

Indicateurs de réalisation

Indicateurs de résultat

Indicateurs d'efficacité et d'efficience

Indicateurs d'impact

4. EVALUATION DES CONDITIONS D'INTERVENTION DES MISSIONS LOCALES

Question 1 Quelles sont les conditions d'intervention des missions locales ?	<ul style="list-style-type: none">- Comment se caractérise le territoire sur lequel elles agissent (en termes de taille du territoire d'intervention, de démographie, de situation socio-économique, d'indices de précarité et de mobilité) ?- Quelles sont les principales caractéristiques du public accueilli (nature de leur demande, situation initiale..) ?- Quels sont les moyens dont dispose la structure en termes humains, matériels et financiers ?
---	---

Au-delà de l'organisation et du fonctionnement pour lesquels elles optent, l'intervention des Missions locales, leurs réalisations et leurs résultats, sont déterminés à la fois par :

- ☞ Les caractéristiques du territoire sur lequel elles agissent,
- ☞ Les caractéristiques des structures, en termes de moyens financiers, techniques et humains,
- ☞ Le profil des publics accueillis.

4.1. QUALIFICATION DU TERRITOIRE

L'activité des Missions locales ne peut être appréhendée en dehors de l'environnement socio-économique dans lequel elles évoluent et de la présence ou non de ressources et d'acteurs de l'insertion. Les caractéristiques de leur territoire d'intervention influent et contribuent à déterminer les conditions de réalisation de l'accueil, de l'information, de l'orientation des jeunes et de l'accompagnement.

La connaissance du territoire des Missions locales est donc nécessaire pour mettre en évidence les contraintes à prendre en compte dans l'évaluation de leur activité. Le renseignement des indicateurs de contexte permettra de conduire cette analyse de la réalité du tissu socio-économique local et de ses spécificités. Ces indicateurs permettront de pondérer l'appréciation de l'activité et des résultats des Missions locales.

Critères de l'évaluation	Indicateurs de contexte	Sources d'information
Caractéristiques du territoire et du public-cible des structures	<p>Étendue du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nb de communes sur le territoire de la Mission locale ▪ Nb. de communes cotisantes / Nb. de communes du territoire de la Mission locale ▪ Nb. d'habitants cotisants / Nb. d'habitant du territoire de la Mission locale ▪ Superficie du territoire ▪ Densité de la population <p>Profil population globale et de la population jeune</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nb. d'habitants dont moins de 26 ans ▪ Nb d'actifs dont moins de 26 ans ▪ Nb de jeunes de moins de 26 ans selon les niveaux de formation <p>Données selon le sexe, le territoire de compétence de la ML, les niveaux régionaux et nationaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - INSEE - CORINTHE - ANPE
Réalité socio-économique locale	<p>Chômage</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Moyenne annuelle de la DEFM 1 et 6 / population active ▪ Nb. DEFM 1 et 6 / population active ▪ Nb. DEFM 1 et 6 jeune / population active jeune ▪ Nb. DEFM 1 et 6 de niveau infra ou égal à V/ DEFM 1 et 6 ▪ DELD 1 / DEFM 1 et 6 ▪ DELD 1 jeunes / DEFM 1 et 6 <p>Données CVS / date à déterminer</p>	<p><i>Glossaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ DEFM : demandeur d'emploi fin de mois ▪ DELD : demandeur d'emploi de longue durée ▪ CVS : corrigé des variations saisonnières ▪ Niveau V : niveau CAP – BEP

Critères de l'évaluation	Indicateurs de contexte	Sources d'information
Réalité socio-économique locale	<p>Économie – emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux d'emploi (Nb. d'actifs occupés / population en âge de travailler – Données selon sexe ▪ Part des offres d'emplois non qualifiés / ensemble des offres ▪ Part des offres CDD / offres CDI ▪ Types d'emplois (Publics – privés, selon NAF), ▪ Tailles des entreprises <p>Données selon le territoire de compétence de la ML, les niveaux régionaux et nationaux</p> <hr/> <p>Précarité</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nb de ménages ayants droits des minima sociaux (RMI, API, AAH) / Nb. de ménages ▪ Nb de ménages de moins de 26 ans ayants droits des minima sociaux (RMI, API, AAH) / Nb. de ménages ▪ Nb. de bénéficiaires de la CMU / Nb d'habitants ▪ Nb de familles monoparentales / Nb. de ménages ▪ Habitants en ZUS et ZRR dont jeunes de moins de 26 ans ▪ Nb de jeunes hors CEE / Nb. de jeunes ▪ Nb de mesures au titre de l'ASE ▪ Nb de jeunes scolarisés en ZEP / jeunes scolarisés ▪ Revenus moyens des foyers imposables / Nb de foyers imposables ▪ Nb de foyers non imposables / Nb de foyers imposables ▪ Données selon le sexe, le territoire de compétence de la ML, les niveaux régionaux et nationaux 	<ul style="list-style-type: none"> – INSEE – CORINTHE – CCI – ANPE – CAF – Services fiscaux <p><i>Glossaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ CDD : contrat à durée déterminée ▪ CDI : contrat à durée indéterminée ▪ NAF : nomenclature d'activités françaises ▪ RMI : revenu minimum d'insertion ▪ API : allocation parent isolé ▪ AAH : allocation adulte handicapé ▪ CMU : couverture maladie universelle ▪ ZUS : zone urbaine sensible ▪ ZRR : zone de revitalisation rurale ▪ CEE : communauté économique européenne ▪ ASE : aide sociale à l'enfance ▪ ZEP : zone d'éducation prioritaire

Critères de l'évaluation	Indicateurs de contexte	Sources d'information
Conditions de mobilité	Transports collectifs* <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nb. de communes non desservies par des transports en commun / Nb. de communes ▪ Nb. de communes desservies par 1 à 2 AR de transports en commun / Nb. de communes ▪ Nb. de communes desservies par plus de 2 AR de transports en commun / Nb. de communes Ruralité <ul style="list-style-type: none"> ▪ Population habitant dans des communes rurales / population totale 	<ul style="list-style-type: none"> - INSEE - CORINTHE - Conseil Régional - CAF - DDE / service logement
Caractéristiques de l'offre locale permettant de contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes	Offre de formation* <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nb d'organismes de formation au niveau régional ▪ Nb de places de formation en faveur des jeunes de 16 – 25 ans par type de formation et type de financeurs aux niveaux départementaux et régionaux / Nb de jeunes de 16 – 25 ans au niveau départemental et régional 	Glossaire : <ul style="list-style-type: none"> ▪ CAF : caisse d'allocations familiales ▪ APL : aide personnalisée au logement
	Offre de logement* <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nb d'allocataires CAF, bénéficiaires de l'APL, hors étudiant aux niveaux départementaux et régionaux ▪ Coût moyen d'un T1 	

* Soulignons que la disponibilité et la fiabilité des données nécessaires au renseignement de ces indicateurs reste aléatoire et incertaine.

4.2. LES CARACTÉRISTIQUES DU PUBLIC ACCUEILLI

Les Missions locales s'adressent à un public, qui bien que ciblé, n'en demeure pas moins large. Les profils des jeunes accueillis en Mission locale peuvent varier selon les périodes, selon les caractéristiques du contexte socio-économique. Il s'avère donc indispensable de connaître et de suivre l'évolution des profils des jeunes accueillis en Mission Locale.

Ce suivi permettra de connaître plus finement les profils des jeunes accueillis par le réseau et plus spécifiquement par les structures qui le composent. Il mettra en évidence des évolutions concernant leur profil, mais aussi les difficultés auxquelles ils se heurtent ou les nouvelles problématiques à prendre en compte.

Il s'agira, sur cette base, de mettre en perspective les profils des jeunes qu'elles accueillent avec :

- Les caractéristiques de l'ensemble des jeunes présents sur le territoire des Missions locales. Chaque structure pourra ainsi identifier les profils des jeunes en difficulté qui ne se sont pas touchés par la Mission locale et rechercher les moyens de les atteindre.
- Les résultats de leur intervention. Les Missions locales pourront, ainsi, analyser les résultats qu'elles atteignent à la lumière des profils des publics accueillis et du niveau de leur difficulté.

A court – moyen terme, cette analyse permettra aux structures de poursuivre leur travail d'ajustement des actions développées sur le territoire aux caractéristiques des publics visés et touchés.

Critères de l'évaluation	Indicateurs de contexte	Sources d'information
Jeunes accueillis par les Missions locales	<p>Nombre de jeunes accueillis</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nb. de jeunes dont le dossier est actif au moins une fois durant la période ▪ Nb. de jeunes en 1^{er} accueil durant la période ▪ Nb. de jeunes dont le dossier est en veille durant la période ▪ Nb. de fiches d'inscriptions durant la période <p>Données par sexe, âge et niveau de formation</p> <p>Ancienneté de l'inscription</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nb. de jeunes dont le dossier est actif durant la période inscrits à la ML depuis moins d'un an / Nb. de jeunes dont le dossier est actif durant la période ▪ Nb. de jeunes dont le dossier est actif durant la période inscrits à la ML depuis plus d'un an / Nb. de jeunes dont le dossier est actif durant la période ▪ Nb. de jeunes dont le dossier est actif durant la période inscrits à la ML depuis plus de deux ans / Nb. de jeunes dont le dossier est actif durant la période <p>Données par sexe, âge et niveau de formation</p>	<p>– Parcours 3</p>

Critères de l'évaluation	Indicateurs de contexte	Sources d'information
Caractéristiques du profil du public accueilli par les Missions locales	<p>Situation professionnelle (emploi, alternance, formation, DE inscrit à l'ANPE, DE non inscrit à l'ANPE, non professionnel)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Situation professionnelle en début de parcours des jeunes en premier accueil ▪ Situation professionnelle en début de parcours des jeunes dont le dossier est actif durant la période <p>Type d'hébergement (logement autonome, hébergé, foyer, sans hébergement, hébergement nomade, hôtel, autre)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Type d'hébergement en début de parcours des jeunes en premier accueil ▪ Type d'hébergement en début de parcours des jeunes dont le dossier est actif durant la période <p>Situation financière (aucun revenu, - de 300 euros, + de 300 euros)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Situation financière des jeunes en premier accueil ▪ Situation financière des jeunes dont le dossier est actif durant la période <p>Maîtrise des savoirs de base (maîtrisés, non maîtrisés)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maîtrise des savoirs de base des jeunes en premier accueil ▪ Maîtrise des savoirs de base des jeunes dont le dossier est actif durant la période <p>Moyens de locomotion (aucun, permis A ou B, avec véhicule, aire de mobilité)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Moyens de locomotion des jeunes en premier accueil ▪ Moyens de locomotion des jeunes dont le dossier est actif durant la période <p>Santé</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nb de jeunes bénéficiant de la CMU ▪ Nb de jeunes ayant une couverture sociale <p>Parentalité</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nb de jeunes ayant un ou des enfants <p>Données par sexe, par tranche d'âge, par niveau de qualification</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Parcours 3
Nature de la demande des jeunes en début de parcours	<p>Nature de la demande (par thèmes et selon les trois domaines)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nature de la demande des jeunes en premier accueil ▪ Nature de la demande des jeunes dont le dossier est actif durant la période <p>Données par sexe, par tranche d'âge, par niveau de qualification</p>	<p><i>Glossaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ DE : demandeur d'emploi

4.3. LES MOYENS DES MISSIONS LOCALES

Chaque Mission locale dispose de moyens qui peuvent différer selon les territoires, l'implication et les priorités stratégiques des partenaires concernés par l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, c'est-à-dire les communes et leurs groupements, les Régions, les Départements et l'Etat. Par ailleurs, les Missions locales sont amenées à conduire des

programmes nationaux d'insertion sociale et professionnelle des jeunes ou des politiques locales.

Les moyens financiers et humains influent sur l'activité des Missions locales.

Critères de l'évaluation	Indicateurs de contexte	Sources d'information
Moyens financiers des Missions locales	<p>Moyens financiers</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Budget principal et budget spécifique ▪ Mise à disposition (MAD) sur fonctionnement principal et MAD sur fonctionnement spécifique <p>Données par financeurs, rapportés aux nb. d'habitants sur le territoire de compétence de la ML, aux nb. de jeunes dont le dossier est actif durant la période, aux nb. d'ETP</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Poids des différents financeurs rapporté au budget de fonctionnement (dont valorisation) et au nb. d'habitants sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - CRA - Missions locales
Ressources des Missions locales	<p>Moyens matériels</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nb de salariés + mises à disposition ▪ Nb de postes informatiques ▪ Superficie des locaux et superficie des locaux MAD ▪ Prix du m² locatif ▪ Implantation de la ML <ul style="list-style-type: none"> - Nb d'antennes - Nb de permanences et nb. d'heures mensuelles - Nb de relais ▪ Frais de déplacement <p>Ressources humaines</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nb. de salariés dont MAD ▪ Nb. d'ETP dont MAD <p>Données selon le sexe et l'âge</p>	<p><i>Glossaire :</i> ETP : équivalent temps plein MAD : mise à disposition</p>

5. EVALUATION DES RÉALISATIONS DES MISSIONS LOCALES

Question 2 Quelles sont les réalisations des missions locales ?	<ul style="list-style-type: none">- Quelle est l'activité des Missions locales ? Comment se caractérise leur intervention auprès des jeunes ?- Quels sont les publics qui en bénéficient ?- Qui sont les partenaires des Missions locales ? Quelle est l'implication des structures sur leur territoire ?
---	---

5.1. MISSION 1 : ACCUEIL, INFORMATION ET ORIENTATION

Définition : Recevoir les jeunes de moins de 26 ans du territoire de compétence des Missions locales, réaliser une analyse de leurs demandes et de leurs besoins. Leur proposer, sur cette base et selon l'opportunité : <ul style="list-style-type: none">■ Une réponse immédiate, le plus systématiquement possible,■ Une orientation vers un service interne de la structure, un entretien avec un conseiller ou vers un partenaire,■ Un accès facilité à l'information « pertinente ».	Enjeux : <ul style="list-style-type: none">☞ Favoriser l'égalité d'accès aux droits et aux services existants sur le territoire,☞ Aider les jeunes à expliciter et à élaborer leur projet en fonction de leurs besoins et de leurs demandes,☞ Prendre en compte la globalité de la situation du jeune dans la définition de son parcours,☞ Donner des informations ciblées et individualisées,☞ Offrir aux jeunes du territoire les conseils et les soutiens nécessaires à leur orientation,☞ Favoriser l'autonomie des jeunes, notamment, en leur permettant de mieux se connaître et les rendant acteurs et responsables de leur insertion.
--	---

Critères de l'évaluation	Indicateurs de réalisation	Sources	Indicateurs de contexte à prendre en compte dans le diagnostic évaluatif
Le niveau d'activité sur cette mission	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de jeunes dont le dossier est actif durant la période ayant bénéficié d'un appui ponctuel sur l'année - Nombre de jeunes en premier accueil sur l'année <p>Données en termes de sexe, de niveau de formation et d'âge</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Parcours 3 – Dossiers actifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Taille du territoire (nombre de communes, superficie et population totale) - Profil des jeunes (niveaux de formation, mobilité notamment)
Les actes de services réalisés	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actes réalisés, - Nombre de jeunes concernés - Nombre d'actes réalisés par jeune dont le dossier est actif durant la période - Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un ou plusieurs actes de services <p>Données par thème (accès à l'emploi, formation, projet professionnel, logement, santé, citoyenneté, loisirs – sports – culture), par sexe et par niveau de formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rattachement des actes Parcours 3 par thème 	<ul style="list-style-type: none"> - Nature de leur demande initiale - Caractéristiques du dispositif d'insertion local dans les domaines de compétence des Missions locales (formation, santé, logement, ...) - Contexte socio-urbain - Caractéristiques du partenariat des structures
La nature de l'intervention	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entretiens individuels, - Nombre d'informations collectives, - Nombre d'ateliers, <p>Par domaine (P,S, VS), par nombre de jeunes et par sexe</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Parcours 3 – Type d'entretiens par type d'appui 	
Les actions réalisées ou prescrites dans le cadre de l'appui ponctuel	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'informations, conseils, - Nombre de demandes d'aide financière, - Nombre de mises en relation, - Nombre d'orientations, - Nombre d'intermédiations, <p>Par domaine (P,S, VS), par nombre de jeunes et par sexe</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Parcours 3 	<p>Domaines : P = professionnel S = social VS = vie sociale</p>

5.2. MISSION 2 : ACCOMPAGNER LES PARCOURS D'INSERTION DES JEUNES

<p>Définition :</p> <p>Aider les jeunes à préciser leur projet et à définir les moyens de le réaliser en leur apportant les éléments nécessaires à la décision :</p> <ul style="list-style-type: none">■ Formalisation du projet qui découle de la demande des jeunes et de leurs besoins expertisés par un conseiller,■ Définition des types d'actions à mettre en œuvre. <p>Accompagner les jeunes et leur offrir un suivi individualisé dans la mise en œuvre de leur parcours et le réajuster progressivement selon les besoins et les réalités locales :</p> <ul style="list-style-type: none">■ Identification des acteurs locaux compétents,■ Mise en relation, si nécessaire, avec les partenaires et / ou les opérateurs concernés,■ Offrir une « écoute active » aux jeunes, les soutenir, les assister et les aider pour les mobiliser puis les rendre acteurs et responsables de leur parcours,■ Aider les jeunes pour qu'ils réunissent les meilleures conditions, matérielles et sociales, dans la réalisation de leur parcours et l'atteinte des objectifs fixés,■ Obtenir l'engagement des jeunes dans la mise en œuvre de leur parcours :<ul style="list-style-type: none">– En les mobilisant sur des étapes et des objectifs intermédiaires,– En suscitant des démarches individuelles.	<p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none">☞ Accompagner les jeunes tout au long de leur parcours,☞ Lever les obstacles et les freins à la réussite des projets des jeunes,☞ Offrir un accompagnement adapté aux jeunes, et un accompagnement renforcé aux plus en difficulté,☞ Favoriser et permettre l'autonomie des jeunes.
---	---

Critères de l'évaluation	Indicateurs de réalisation	Sources	Indicateurs de contexte à prendre en compte
Le niveau d'activité sur cette mission	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de jeunes dont le dossier est actif durant la période ayant bénéficié d'un accompagnement - Nombre de jeunes en premier accueil dont le dossier est actif durant la période ayant bénéficié d'un accompagnement - Nombre de jeunes dont le dossier est actif durant la période ayant bénéficié d'un accompagnement sur des programmes nationaux, extra-nationaux, régionaux et locaux <p>Données en termes de sexe, de niveau de formation et d'âge</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Parcours 3 - Dossiers actifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Taille du territoire (nombre de communes, superficie et population totale) - Profil des jeunes accueillis par la Mission locale (niveaux de formation, mobilité notamment) - Niveau de difficulté des jeunes du territoire et de ceux qui sollicitent la Mission locale (DEFM jeunes, DEFM jeune de niveau infra Vbis, DELD jeunes)
Les actes de services réalisés	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actes réalisés, - Nombre de jeunes concernés - Nombre d'actes réalisés par jeune - Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un ou plusieurs actes de services <p>Par thème, par nombre de jeunes et par sexe En termes d'accompagnement renforcé et d'accompagnement dans un projet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rattachement des actes - Parcours 3 par thème 	<ul style="list-style-type: none"> - Nature de leur demande initiale - Caractéristiques du dispositif d'insertion local dans les domaines de compétence des Missions locales (formation, santé, logement, ...)
La nature de l'intervention	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entretiens individuels, - Nombre d'informations collectives, - Nombre d'ateliers, - Nombre d'intermédiation. <p>Par domaine, par nombre de jeunes et par sexe En termes d'accompagnement renforcé et d'accompagnement sur projet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Parcours 3 - Type d'entretiens par type d'appui 	<ul style="list-style-type: none"> - Contexte socio-urbain et caractéristiques de l'emploi local - Caractéristiques du partenariat des structures
Les actions réalisées ou prescrites dans le cadre de l'accompagnement des jeunes sur leur parcours d'insertion	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de formations, conseils, - Nombre de demandes d'aide financière, - Nombre de mises en relation, - Nombre d'orientations. <p>Par domaine, par sexe et par nombre de jeunes En termes d'accompagnement renforcé et d'accompagnement projet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Parcours 3 	

5.3. MISSION 3 : DÉVELOPPER LE PARTENARIAT AU SERVICE DE L'INSERTION DES JEUNES

<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Expertise et connaissance du public jeune du territoire :<ul style="list-style-type: none">– Connaître le public jeune, son profil et ses caractéristiques,– Partager cette expertise avec les partenaires, notamment dans le cadre de démarches et de projets visant le développement du territoire et, plus précisément, l'insertion des jeunes.▪ Appui au développement du dispositif d'insertion – ingénierie de projet :<ul style="list-style-type: none">– Identifier d'une part, les besoins des jeunes, d'autre part, les manques, les carences et les dysfonctionnements du dispositif d'insertion local ;– Mener ou contribuer au diagnostic préalable et au montage de projets répondant aux besoins locaux et nécessaires à la mise en œuvre des parcours d'insertion des publics visés.	<p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Disposer d'une vision globale et pertinente du public du territoire et le dispositif d'insertion,▪ Mettre à la disposition des partenaires locaux cette connaissance et cette expertise,▪ Observer pour ajuster l'action ,▪ Contribuer, en tant que partenaire des politiques publiques locales, à l'amélioration du dispositif d'insertion local et à son développement dans une logique de réponse aux besoins des jeunes.
--	--

Critères de l'évaluation	Indicateurs de réalisation	Sources	Indicateurs de contexte à prendre en compte
Représentativité partenariale des Missions locales	Partenariat de la ML : <ul style="list-style-type: none"> - Composition de l'Assemblée générale, du CA et du bureau - Vie des instances (fréquences des réunions) - Fréquentation et régularité de la participation aux instances des Missions locales : Nombre de postes pourvus, Taux de postes pourvus, Taux de régularité 	<ul style="list-style-type: none"> - Mission Locale et ses partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Caractéristiques du partenariat local - Dynamique du territoire dans le champ de la lutte contre l'exclusion - Disponibilité et fiabilité de l'information - Nombre et vocation des intervenants dans l'insertion des jeunes
Caractéristiques du partenariat des Missions locales	Implication des partenaires : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de partenaires, - Partenariat conventionné – non conventionné, nombre de jeunes concernés, - Acteurs manquants. 		
Capacité d'observation et d'expertise des Missions locales	Reconnaissance des Missions locales : <ul style="list-style-type: none"> - Participation à des instances ou à des comités de pilotage, - Animation d'instances ou de comités de pilotage) Connaissance du public jeune : <ul style="list-style-type: none"> - Etude et diagnostics réalisés par la ML, - Etude et diagnostics auxquels la mission locale a participé. 		
Implication des Missions locales sur des projets favorisant l'insertion des jeunes	Nature de l'implication des structures dans des projets locaux : <ul style="list-style-type: none"> - Participation au pilotage du projet, au diagnostic, - Définition de plans d'actions, - Participation ou mise en œuvre d'une ou de plusieurs actions) 		

6. EVALUATION DES RÉSULTATS DE L'INTERVENTION DES MISSIONS LOCALES

Question 3 Quels sont les résultats de l'intervention des missions locales ?	<ul style="list-style-type: none">- Quels sont les effets directs et rapidement perceptibles de l'intervention des missions locales sur le public bénéficiaire de leur action ?- Quels sont ses résultats en matière de formation, d'emploi, d'insertion sociale ?
--	---

6.1. FINALITÉ INSERTION SOCIALE

Définition : <ul style="list-style-type: none">▪ Favoriser l'insertion sociale des jeunes de moins de 26 ans en mobilisant les mesures et les actions locales répondant à leurs besoins ;▪ Aider les jeunes dans la résolution de leurs difficultés sociales dans les domaines du logement, de l'accès aux droits, de la justice, de la citoyenneté, de la mobilité, de la santé, des loisirs, des sports et de la culture.	Enjeux : <ul style="list-style-type: none">▪ Permettre l'insertion et l'autonomie des jeunes de moins de 26 ans du territoire,▪ Lever les obstacles à l'insertion sociale et professionnelle des publics considérés.
---	--

Critères de l'évaluation	Indicateurs de résultats	Sources	Indicateurs de contexte à prendre en compte
Nature des résultats de l'intervention des Missions locales en termes d'insertion sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Jeunes ayant bénéficié d'une ou plusieurs prescriptions d'actes de service avec mise en relation dans les domaines social et vie sociale / Rapporté au nombre de jeunes dont le dossier est actif au moins une fois durant la période - Jeunes ayant bénéficié¹ d'actes de service dans les domaines social et vie sociale / Rapporté au nombre de jeunes dont le dossier est actif au moins une fois durant la période - Prescriptions d'actes de service dans les domaines social et vie sociale / Rapporté au nombre d'actes de service durant la période - Actes de service dans les domaines social et vie sociale / Rapporté au nombre d'actes de service durant la période <p>Données par nombre, par âge, par sexe et par niveau de formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Parcours 3 	<ul style="list-style-type: none"> - Taille du territoire (nombre de communes, superficie et population totale) - Profil des jeunes accueillis par la Mission locale (niveaux de formation, mobilité notamment) - Niveau de difficulté des jeunes du territoire et de ceux qui sollicitent la Mission locale (DEFM jeunes, DEFM jeune de niveau infra Vbis, DELD jeunes) - Nature de leur demande initiale - Caractéristiques du dispositif d'insertion local dans les domaines de compétence des Missions locales (santé, logement, justice, ...) - Contexte socio-urbain

¹ Le suivi des prescriptions ne semble pas être pris en compte de façon systématique dans Parcours 3 et de façon hétérogène par les Missions locales. Le nombre de jeunes ayant bénéficié d'actes de service dans les domaines social et vie sociale serait donc difficile à obtenir.

6.2. FINALITÉ FORMATION, QUALIFICATION

<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Permettre aux jeunes de moins de 26 ans de bénéficier d'actions de formation ou d'un parcours formatif qui débouche sur la qualification professionnelle,▪ Leur permettre d'acquérir une qualification qui corresponde aux besoins du marché du travail.	<p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Formation et qualification des jeunes par la mobilisation de mesures et d'actions adaptées ;▪ Insertion professionnelle durable et promotion sociale ;▪ Elargissement des choix professionnels,▪ Egalité des chances▪ Prévention des phénomènes d'exclusion du marché du travail.
--	--

Critères de l'évaluation	Indicateurs de résultats	Sources	Indicateurs de contexte à prendre en compte
Nature des résultats de l'intervention des Missions locales en termes de formation	<ul style="list-style-type: none"> - Jeunes ayant bénéficié d'une proposition formation / Rapporté au nombre de jeunes dont le dossier est actif au moins une fois durant la période - Jeunes ayant bénéficié d'une formation / Rapporté au nombre de jeunes dont le dossier est actif au moins une fois durant la période - Jeunes ayant mené à terme² une formation / Rapporté au nombre de jeunes dont le dossier est actif au moins une fois durant la période - Propositions formation / Rapporté au nombre d'actes de service durant la période - Entrées en formation / Rapporté au nombre d'actes de service durant la période - Formations menées à terme / Rapporté au nombre d'actes de service durant la période <p>Données par nombre, par type de formation (formation d'insertion, formation d'adaptation à l'emploi et formation qualifiante), par âge, par sexe et par niveau de formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Parcours 3 - P3 - Situation formation 	<ul style="list-style-type: none"> - Profil des jeunes (niveaux de formation, mobilité notamment) - Niveau de difficulté des jeunes du territoire et de ceux qui sollicitent la Mission locale - Nature de leur demande - Qualité du dispositif d'insertion local et en particulier de l'offre de formation - Contexte socio-urbain et économique

² Le suivi des formations semble difficile à prendre en compte du fait notamment des fluctuations des dates de début et de fin de formation. Le nombre de jeunes ayant mené à terme une formation serait donc complexe à obtenir.

6.3. FINALITÉ EMPLOI

<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Amener les jeunes de moins de 26 ans vers un emploi stable et durable (définition du BIT, c'est à dire de plus de six mois). 	<p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobilisation des jeunes sur l'emploi ; ▪ Acquisition progressive d'une expérience professionnelle et d'une meilleure connaissance du monde du travail ; ▪ Insertion de ceux les plus en difficulté dans le monde du travail de façon progressive en s'appuyant sur les emplois aidés ; ▪ Accès et le maintien des jeunes dans la vie active.
---	--

Critères de l'évaluation	Indicateurs de résultats	Sources	Indicateurs de contexte à prendre en compte
Nature des résultats de l'intervention des Missions locales en termes d'emploi	<ul style="list-style-type: none"> - Jeunes entrés en situation d'emploi / Rapporté au nombre de jeunes dont le dossier est actif au moins une fois durant la période - Situations emploi / Rapporté au nombre de jeunes dont le dossier est actif au moins une fois durant la période <p>Données par nombre, par type de situation emploi, par âge, par sexe et par niveau de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Durée de suivi dans la structure avant l'entrée en situation emploi 	<ul style="list-style-type: none"> - Parcours 3 - Parcours 3 - Situation emploi 	<ul style="list-style-type: none"> - Profil des jeunes (niveaux de formation, mobilité notamment) - Niveau de difficulté des jeunes du territoire et de ceux qui sollicitent la Mission locale - Nature de leur demande - Qualité du dispositif d'insertion local et en particulier de l'offre de formation - Contexte socio-économique, fonctionnement du marché du travail et caractéristiques de l'emploi local

7. EVALUATION DE L'EFFICACITÉ, L'EFFICIENCE ET L'IMPACT DE L'INTERVENTION DES MISSIONS LOCALES

Question 4 Quelle efficacité et efficience de l'intervention des missions locales ?	<ul style="list-style-type: none">- Quels sont les résultats atteints par les structures au regard des besoins des jeunes ?- Quels sont les résultats atteints au regard des moyens financiers et humains des structures ?
---	---

Question 5 Quels sont les impacts de l'intervention des missions locales ?	<ul style="list-style-type: none">- Quels sont les impacts de l'intervention des Missions locales ?<ul style="list-style-type: none">▪ Sur les publics accueillis et accompagnés ?▪ Sur le fonctionnement, le management des structures et les pratiques professionnelles ?▪ Sur l'environnement des structures, le dispositif d'insertion et les politiques publiques locales ?
--	--

7.1. EVALUATION DE L'EFFICACITÉ DE L'INTERVENTION DES MISSIONS LOCALES

Critères de l'évaluation	Indicateurs d'efficacité	Sources
Efficacité de l'intervention des missions locales	<ul style="list-style-type: none"> - Jeunes dont le dossier est actif au moins une fois durant la période rapporté aux jeunes en premier accueil - Actes de services rapportés aux jeunes en premier accueil et aux jeunes dont le dossier est actif au moins une fois durant la période - Réalisation des programmes nationaux et des conventions 	- Parcours 3
Capacité des Missions locales à répondre à la demande validée du jeune	<p>En termes d'insertion sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jeunes ayant accédé à un logement autonome / Rapporté aux jeunes ayant une problématique logement - Jeunes ayant accédé aux soins / Rapporté aux jeunes ayant une problématique santé - Jeunes ayant accédé à une couverture sociale / rapporté aux jeunes ayant une problématique santé <p>Données par nombre, par âge, par sexe et par niveau de formation</p>	
	<p>En termes de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de propositions formation / demandes validées de formation - Jeunes ayant bénéficié d'une formation / Rapporté aux jeunes en demande de formation au 1^{er} accueil - Jeunes ayant mené à terme une formation / Rapporté aux jeunes en demande de formation au 1^{er} accueil <p>Données par nombre, par type de formation (formation d'insertion, formation d'adaptation à l'emploi et formation qualifiante), par âge, par sexe et par niveau de formation</p>	
	<p>En termes d'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de jeunes entrés en situation d'emploi / Rapporté au nombre de jeunes en demande d'insertion dans l'emploi - Situations emploi / Rapporté au nombre de jeunes en demande d'insertion dans l'emploi <p>Données par nombre, par type de d'emploi (formation d'insertion, formation d'adaptation à l'emploi et formation qualifiante), par âge, par sexe et par niveau de formation</p>	

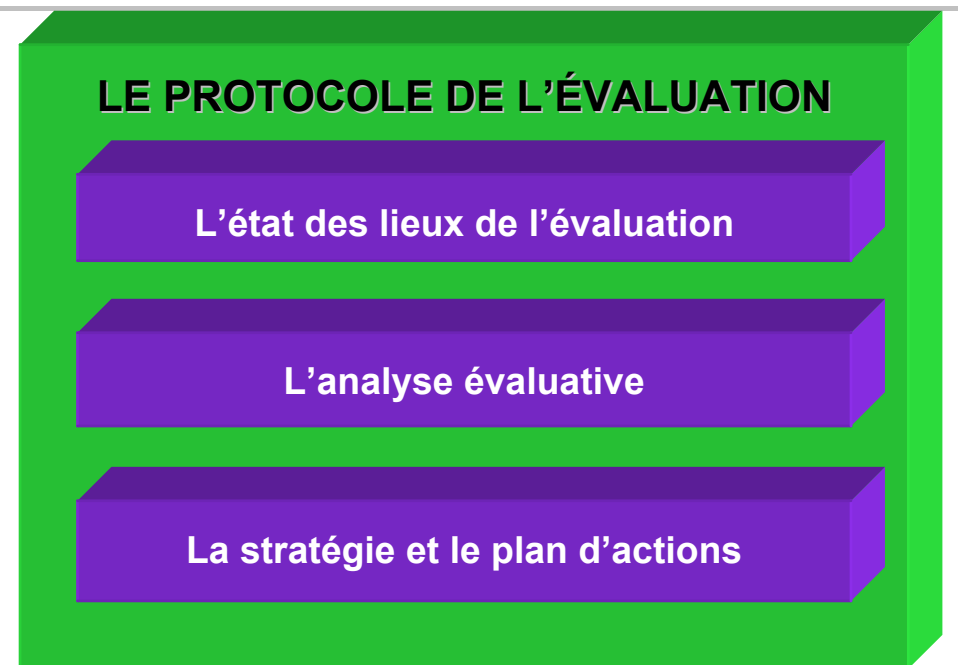
7.2. EVALUATION DE L'EFFICIENCE DE L'INTERVENTION DES MISSIONS LOCALES

Critères de l'évaluation	Indicateurs d'efficacité	Sources
Effizienz de l'intervention des missions locales	<ul style="list-style-type: none"> - Jeunes dont le dossier est actif au moins une fois durant la période rapporté aux moyens de la structure (budget et RH) - Jeunes accompagnés rapporté aux moyens de la structure (budget et RH) - Jeunes ayant bénéficié d'actes de services dans les domaines social et vie sociale, d'une formation et d'un emploi ou alternance rapporté aux moyens de la structure (budget et RH) - Nombre d'entretiens individuels rapporté aux moyens des structures (ETP et budget) 	<ul style="list-style-type: none"> - Parcours 3 RH : ressources humaines ETP : Equivalent temps plein

7.3. EVALUATION DE L'IMPACT DE L'INTERVENTION DES MISSIONS LOCALES

Critères de l'évaluation	Indicateurs d'efficacité	Sources
Impact de l'intervention des missions locales	<ul style="list-style-type: none"> - Jeunes dont le dossier est actif au moins une fois dans la période - Jeunes accompagnés - Jeunes en premier accueil - Jeunes ayant bénéficié d'une formation - Jeunes entrés en emploi - Jeunes ayant bénéficié d'un acte de service social et vie sociale <p>Rapporté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La population jeune du territoire - La DEFM jeune du territoire - La DEFM jeune de niveau infra V du territoire - Les jeunes sortis du système scolaire de niveau infra V <p>Impact qualitatif de l'intervention des Missions locales sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les jeunes - Le fonctionnement et le management des structures - Son environnement et le dispositif local d'insertion 	<ul style="list-style-type: none"> - Parcours 3 - Qualitatif

CHAPITRE 2 – LE PROTOCOLE DE L'ÉVALUATION : LE MODE D'EMPLOI



1. RAPPEL DES PRINCIPES DE L'ÉVALUATION

L'évaluation ne saurait se réduire à la seule utilisation d'un tableau de bord d'indicateurs aussi complet soit-il. Le véritable travail de l'évaluation consiste précisément dans **l'analyse partagée des informations** données par les indicateurs afin de les interpréter pour produire un jugement évaluatif. Le rôle des différentes instances, aux échelles nationale, régionale et locale, consiste donc à produire cette **analyse évaluative**.

Pour conduire cette analyse évaluative, les instances mettent en œuvre les **principes de base** de l'évaluation des politiques publiques ³:

- **Le principe de pluralité** (respect de la prise en compte équilibrée des différents points de vue légitimes) qui se traduit par l'association des différentes parties prenantes au processus d'évaluation.
- **Le principe de distanciation** (impartialité de l'évaluation, conduite autonome de la démarche d'évaluation par rapport aux processus de gestion et de décision).
- **Le principe de compétence** (compétence des personnes participant à la démarche, utilisation de méthodes reconnues)
- **Le principe de respect des personnes**
- **Le principe de transparence** (fixation des règles de diffusion publique des résultats de l'évaluation).

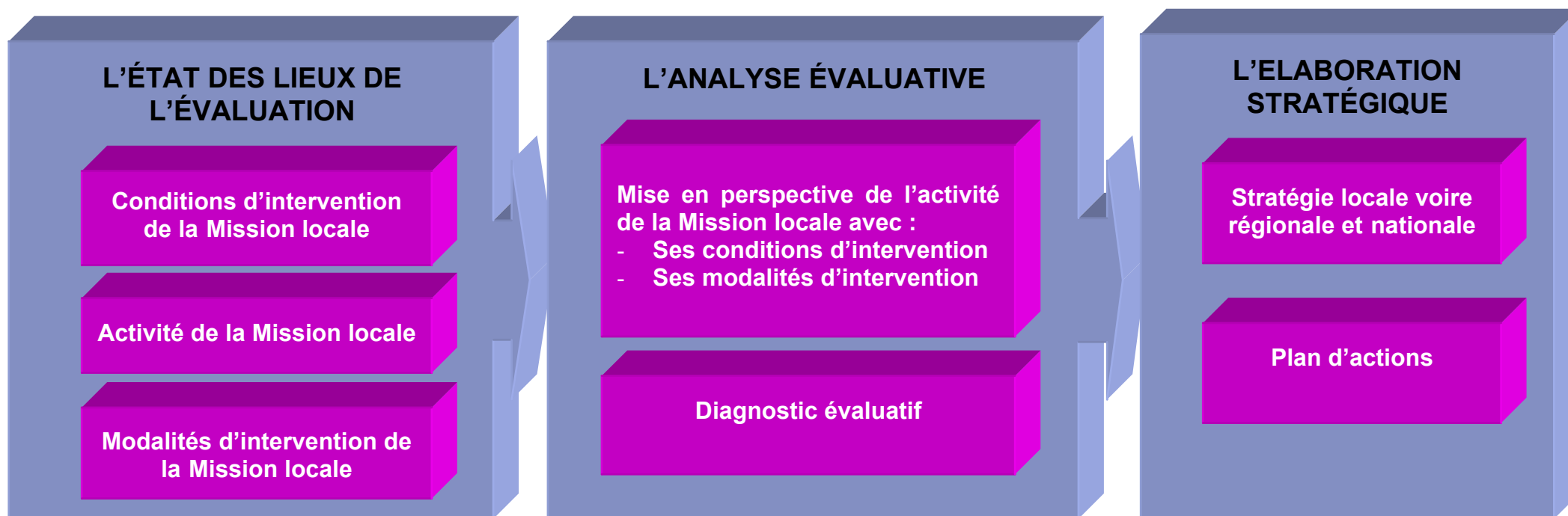
- **Le principe de responsabilité** (les personnes et institutions impliquées dans le processus d'évaluation mobilisent les moyens appropriés et fournissent les informations nécessaires à la conduite de l'évaluation)

³ Conformément à la « Charte de l'évaluation » de la Société française de l'évaluation.

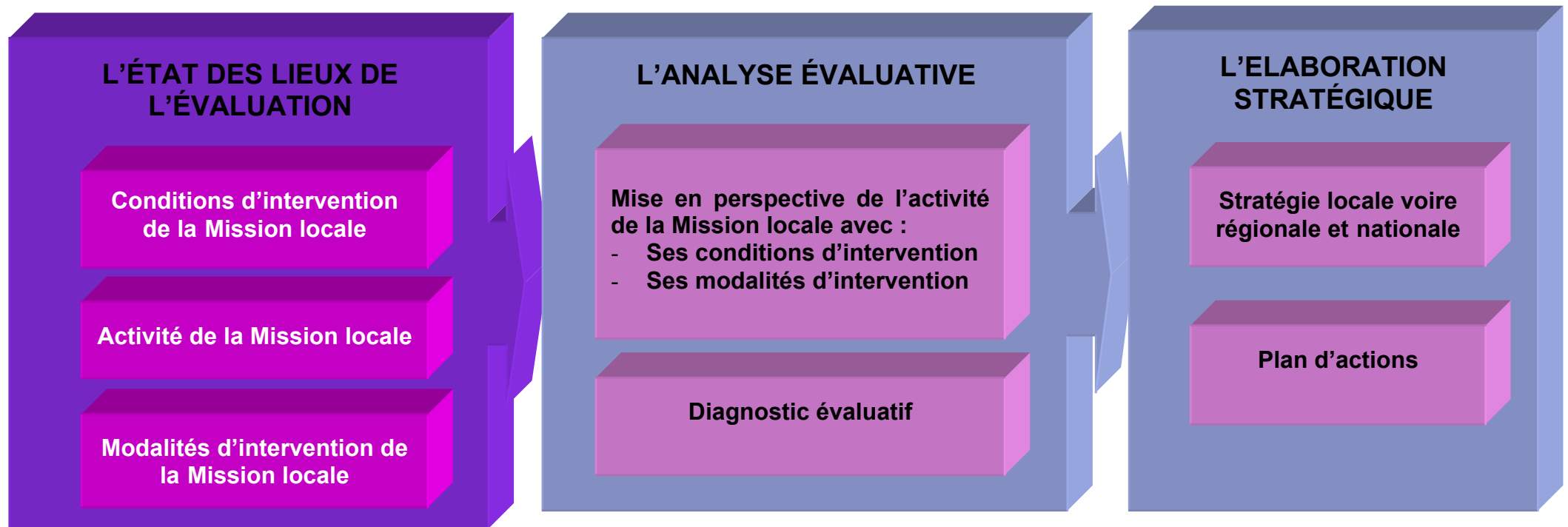
2. LES ÉTAPES DE L'ÉVALUATION

Réalisée à partir du référentiel élaboré dans ce but, l'évaluation se déroule selon trois grandes étapes :

1. **La conduite d'un état des lieux global** qui porte d'une part, sur l'activité des Missions locales, d'autre part, sur leurs conditions et leurs modalités d'intervention ;
2. **L'analyse évaluative qui vise**, d'abord, à mettre en perspective l'activité de la structure avec ses conditions et ses modalités d'intervention, puis, sur la base de l'ensemble des éléments recueillis, à identifier les forces, les faiblesses, les atouts et les contraintes de la Mission locale ;
3. **L'élaboration stratégique** qui doit permettre aux structures et à leurs partenaires d'enrichir leur stratégie d'intervention et leur plan d'actions.



3. L'ÉTAT DES LIEUX DE L'ÉVALUATION



3.1. OBJECTIFS DE L'ÉTAT DES LIEUX ET MÉTHODE DE TRAVAIL

■ L'objectif de l'état des lieux est de réaliser une photographie des Missions locales selon trois grands aspects :

- **Leurs conditions d'intervention**, c'est-à-dire l'ensemble des éléments qui constituent l'environnement de la structure qui interviennent comme des déterminants de leur activité,
- **Leur activité globale sur les missions de services publics**, c'est-à-dire, leurs réalisations, leurs résultats, l'efficacité, l'efficience et l'impact de leur intervention,
- **Leurs modalités d'intervention**, c'est-à-dire, le fonctionnement et l'organisation pour lesquels elles ont opté pour réaliser leur mission de service public.

La réalisation de l'état des lieux s'appuie principalement sur les indicateurs de l'évaluation formalisés dans le référentiel de l'évaluation. D'autres éléments, très qualitatifs, devront également être pris en compte afin de procéder à cet exercice.

■ Les principales sources mobilisables pour renseigner les différentes rubriques du référentiel sont notamment :

- **CORINTHE**, les CRA et Parcours 3 pour les indicateurs de « contexte » de la mission locale.
- **Parcours 3** pour les indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact.

Les principales structures ressources pour renseigner les indicateurs de contexte sont :

- La DARES et les DRTEFP (SEPES) pour le logiciel Corinthe.
- Les Conseils régionaux pour les données concernant la formation,
- Les structures elles-mêmes pour Parcours 3 et les CRA.

■ **Les requêtes concernant Parcours 3 et les données de contexte seront réalisées par l'échelon national (CNML) dans le cadre de la démarche d'évaluation. L'objectif étant de permettre aux Missions Locales d'obtenir les indicateurs de l'évaluation renseignés, sans travail supplémentaire pour elles.** Chaque région a, bien entendu, la latitude de compléter ce socle commun de données par des requêtes spécifiques qui lui sembleraient utiles régionalement. Bien entendu, il en va de même localement.

■ **L'exploitation et l'analyse des indicateurs de l'évaluation est réalisée par les Missions locales, sur la base de la démarche proposée dans le présent document. Pour ce qui concerne les exploitations régionales et nationale, le comité de pilotage national et les comités de pilotages régionaux devront en définir les objectifs et les modalités.**

3.2. L'ÉTAT DES LIEUX DES CONDITIONS D'INTERVENTION DES MISSIONS LOCALES

L'état des lieux des conditions d'intervention des Missions locales porte sur trois aspects complémentaires :

- Les caractéristiques du territoire d'intervention de la structure,
- Les moyens des Missions locales,

- Le public accueilli par la structure.

Il pourra être réalisé à partir du renseignement des indicateurs de contexte déclinés dans le référentiel de l'évaluation.

3.3. L'ÉTAT DES LIEUX DE L'ACTIVITÉ DES MISSIONS LOCALES

L'état des lieux de l'activité des Missions locales vise la mise à plat, d'une part, de l'ensemble de leurs réalisations sur leurs missions de service public :

- ☞ Mission 1 – Accueillir, informer et réaliser une orientation socioprofessionnelle des jeunes de moins de 26 ans ;
- ☞ Mission 2 – Accompagner les parcours d'insertion des jeunes,
- ☞ Mission 3 – Développer le partenariat au service de l'insertion des jeunes.

D'autre part, cet exercice doit permettre de restituer les résultats atteints par les structures sur les trois grandes finalités de leur intervention :

- ☞ Finalité – L'emploi
- ☞ Finalité – La formation et qualification des jeunes,
- ☞ Finalité – L'insertion sociale des publics considérés.

L'état des lieux sera conduit avec le renseignement :

- Des indicateurs de réalisation qui rendent compte des missions des Missions locales, ce qu'elles font ;
- Des indicateurs de résultats qui mesurent les finalités de l'intervention des structures, ce que leurs réalisations ont produit.

3.4. L'ÉTAT DES LIEUX DES MODALITÉS D'INTERVENTION DES MISSIONS LOCALES

L'objectif, à ce stade de l'évaluation, est de caractériser les modalités d'intervention des Missions locales. Il s'agira, donc, de réunir l'ensemble des informations permettant d'identifier et de qualifier l'organisation et le fonctionnement des structures. Les données répertoriées ci-après correspondent à celles qui paraissent les plus importantes. Bien évidemment, cette liste n'est pas exhaustive. D'autres éléments relatifs, notamment, à la territorialisation de la Mission Locale, pourront utilement éclairer le travail de diagnostic à réaliser à l'issue de l'état des lieux.

■ **Présentation de la Mission locale**

- **Nom et adresse de la structure,**
- **Statut et date de création,**
- **Principaux services développés**

■ **Activité de la Mission locale**

Pour chacune des trois grandes missions de service public :

- **Activités développées,**
- **Objectifs poursuivis,**
- **Contenu et modalités de mise en œuvre,**
- **Niveau d'activité réalisée**

■ **Budget global n-1 par activité**

Pour chacune des trois grandes missions de service public :

- **Le budget global,**
- **La répartition de ce budget selon les charges et les produits.**

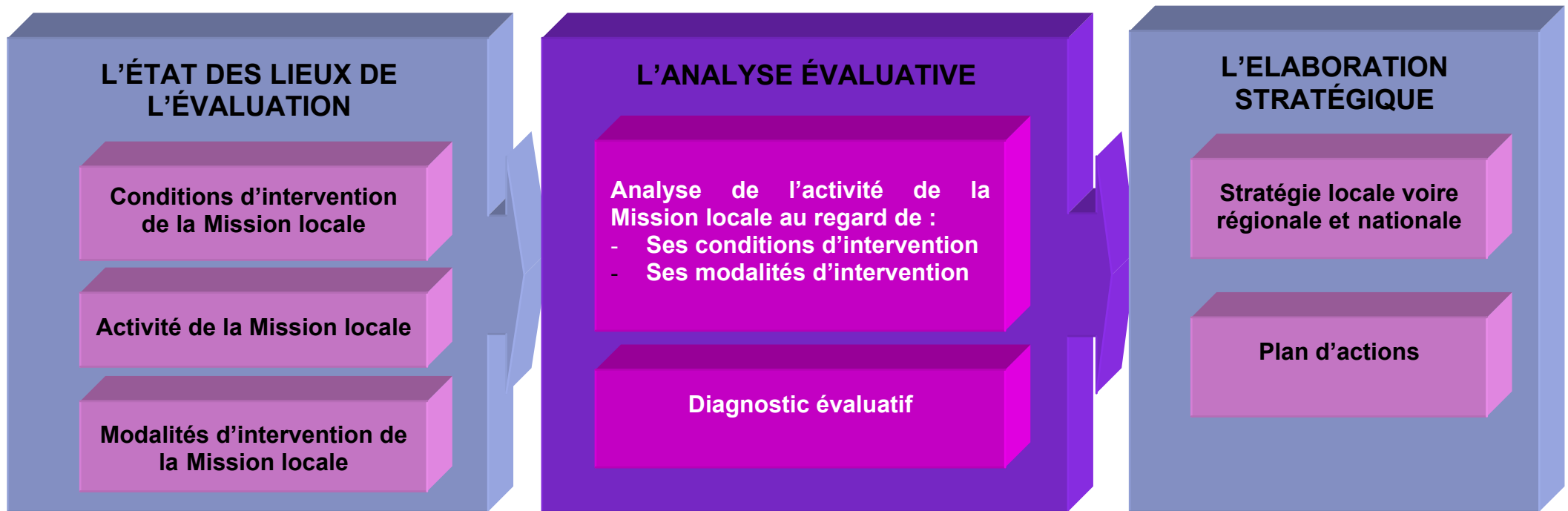
■ **Organisation et moyens matériels**

- **Système d'information, de décision et de contrôle,**
- **Dispositif de suivi et d'évaluation des activités,**
- **Fonctionnement de la structure et des activités :** Répartition des responsabilités, des activités et des tâches au sein de la structure dans son ensemble et par activité, processus et procédures de fonctionnement, organigramme des fonctions et des tâches,
- **Moyens matériels déployés pour la structure et les activités :** Locaux, matériels administratifs et techniques.

■ **Ressources humaines**

- **Nombre de salariés et d'équivalents temps pleins, qualifications et compétences des intervenants,**
- **Professionnalisation de l'intervention et des activités développées.**
- **Modalités de suivi et d'évaluation de la qualité des services proposés (enquêtes, indicateurs quantitatifs et qualitatifs).**

4. L'ANALYSE ÉVALUATIVE



Il s'agira, à partir des hypothèses et des questions évaluatives :

- d'approfondir la **connaissance** de ce qui est réalisé par les Missions locales ;
- d'identifier la **contribution**, c'est-à-dire les réalisations, les résultats et les impacts, des actions évaluées aux missions de service public du réseau ;

- de conforter l'analyse en regardant les modalités d'**organisation** et de fonctionnement des structures .

Pour cela, on cherchera à analyser l'activité des Missions locales au regard de leurs modalités et de leurs conditions d'intervention

4.1. L'ANALYSE DE L'ACTIVITÉ DES MISSIONS LOCALES AU REGARD DE LEURS MODALITÉS ET DE LEURS CONDITIONS D'INTERVENTION

L'évaluation engagée par le CNML et la DARES doit être utile et utilisable aux différentes échelles du territoire, national, régional, départemental et local. Il s'agit donc de produire des données qui reflètent au mieux **la réalité de l'intervention** des structures.

Dans ce sens, analyser les résultats des structures sans prendre en compte leur **contexte économique**, par exemple, risquerait d'aboutir à des conclusions faussées, voire fausses. Pour cette raison, les partenaires de la démarche souhaitent que les réalisations et les résultats de l'intervention des Missions locales soient mis en perspective avec leurs conditions d'intervention c'est-à-dire, les caractéristiques de leur environnement socio-économique, le profil du public cible et du public accueilli, leurs moyens financiers et techniques

Il convient, donc, d'analyser l'activité des Missions locales en la situant dans les conditions d'intervention des structures.

Par exemple, de faibles résultats en termes d'emploi doivent être rapprochés de l'environnement économique de la structure en considérant autant le volume de l'emploi local que la nature des offres d'emploi. Un territoire peut offrir une activité économique importante, mais si elle se caractérise principalement par des emplois hautement qualifiés, ils bénéficient peu aux publics concernés par les Missions locales.

De la même manière, un faible nombre de mises en relation sur la mission accueil – information – orientation peut signifier soit une diminution d'activité liée à une diminution d'effectif soit une diminution de l'offre disponible sur la zone et sur ce thème.

Il s'agit, ainsi, de prendre en compte les modalités d'intervention des Missions locales dans l'évaluation de leur activité.

4.2. LE DIAGNOSTIC ÉVALUATIF

Un des objectifs finaux de l'évaluation est, rappelons-le, de tirer des enseignements opérationnels et utilisables. Il convient, donc, de formuler un jugement évaluatif d'ensemble sur l'intervention de la Mission locale sur ses missions de service public.

Sur la base des conclusions de l'état des lieux et de l'évaluation de l'efficacité, de l'efficience et de l'impact de l'intervention des Missions locales sur leur missions de service public, le diagnostic évaluatif consiste à :

- **Réaliser une analyse récapitulative en termes de forces et de faiblesses, d'atouts, de menaces, d'opportunités et de contraintes,**

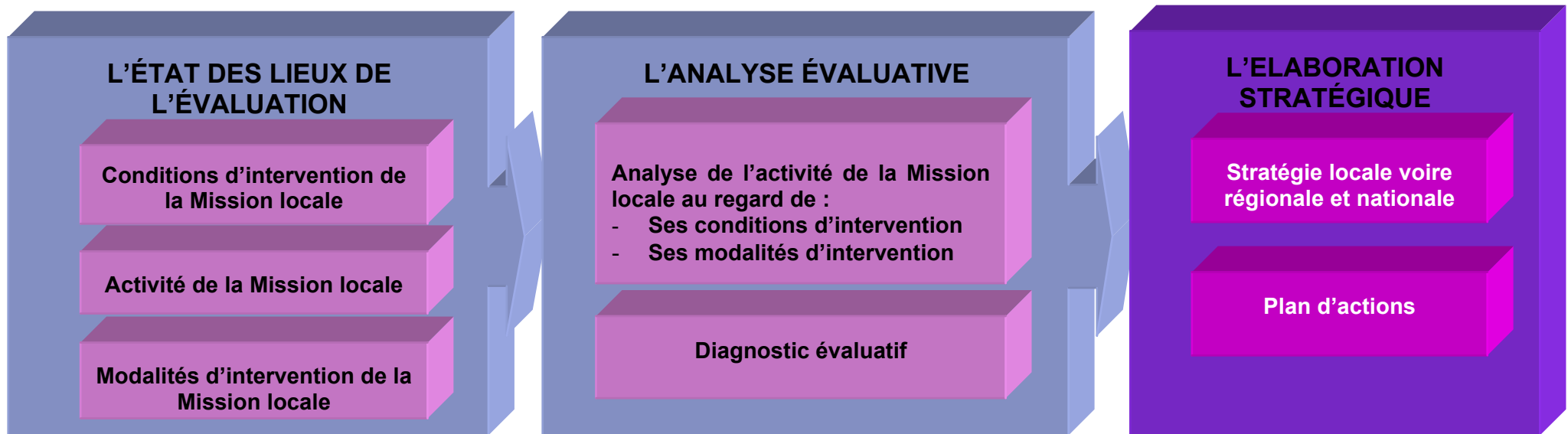
- **Identifier les éventuels dysfonctionnements de la structure,**
- **Repérer leurs causes en termes stratégiques, économiques et financiers, organisationnels et sociaux (ressources humaines).**

Ce travail d'analyse est considéré comme déterminant dans la mesure où c'est à partir de ces résultats que la réflexion sur le plan d'actions pourra être élaborée. Il pourra se traduire par un tableau récapitulatif par mission. Celui-ci permettra une lecture rapide du diagnostic évaluatif, notamment pour les membres du Conseil d'administration.

Missions de service public des Missions locales	Forces - Atouts	Domaines à améliorer	Causes
Mission 1 : Accueil, Information, Orientation			
Mission 2 : Formation – qualification			
Mission 3 : Partenariat local et ingénierie			

Finalités	Forces – Atouts	Domaines à améliorer	Causes
Finalité Emploi			
Finalité Formation – qualification			
Finalité Insertion sociale			

5. L'ÉLABORATION STRATÉGIQUE



■ L'analyse menée, pendant les temps d'état des lieux et de diagnostic, doit permettre d'introduire **un exercice plus prospectif visant à :**

- **Enrichir la stratégie de la Mission locale.** C'est-à-dire, définir les objectifs à atteindre par la structure pour réaliser ses missions de service public ;
- **Décliner le plan d'action qui en découle :**
 - D'abord, en identifiant les différentes actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés,
 - Ensuite, en estimant l'ensemble des moyens à mettre en œuvre pour chaque action et vérifier leur faisabilité,

– Enfin, en déterminant un échéancier de réalisation selon les priorités d'actions.

- Les préconisations et le plan d'actions pourra porter sur différents registres :
 - Politique jeunesse sur le territoire local ou régional (insertion, formation, santé, loisir, logement, etc.)
 - Politique de management de la structure (ressources humaines, méthode de travail, etc.)
 - Politique partenariale (partenariat de projet et partenariat d'accompagnement)

CHAPITRE 3 - LE DISPOSITIF D'ÉVALUATION : QUI FAIT QUOI ?

1. LES ENJEUX ET LES INSTANCES DE L'ÉVALUATION SELON LES DIFFÉRENTS NIVEAUX DU TERRITOIRE

L'évaluation de l'activité des Missions locales relève de trois niveaux territoriaux : national, régional et local. Chaque échelle territoriale a une logique propre en matière d'évaluation.

1.1. Le niveau national

A l'échelle nationale, l'**enjeu de l'évaluation** consiste à fournir une vision d'ensemble de l'activité du réseau. Le dispositif d'évaluation national pourra produire et diffuser des données agrégées sur l'activité du réseau. Ces données permettront des analyses comparatives dans le temps (comparaison annuelle) et dans l'espace (comparaison inter-régionale).

Le maître d'ouvrage de l'évaluation nationale est, bien entendu, le CNML. Il constitue un **comité de pilotage national** de l'évaluation. Sa composition relève de la décision du Bureau du CNML. Afin de pouvoir travailler de manière efficace, il est suggéré que le nombre de ses membres n'excède pas 15 personnes.

DEP : Direction des études et de la prospective
MEN : Ministère de l'éducation nationale
ARF : Association des régions de France

Les trois échelles ne se recouvrent pas, ni ne s'opposent, elles sont complémentaires dans une **logique de subsidiarité**.

Il pourrait comprendre des représentants, par exemple

- Des présidents des Missions locales (3 représentants)
- Des directeurs des Missions locales (3 représentants)
- Des services de l'Etat (DGEFP, DARES, DGAS, DPM et DEP du MEN)
- Des Conseils régionaux, (1 représentant de l'ARF)
- Des associations régionales des Missions locales ((3 représentants)

Bien évidemment, ce Comité de pilotage pourra solliciter, en tant que de besoins, sur d'autres partenaires.

1.2. Le niveau régional

Au niveau régional, l'enjeu de l'évaluation est double, celui du pilotage et celui de l'animation du réseau à cette échelle. L'évaluation permet de disposer d'une vision agrégée de l'activité du réseau à l'échelle régionale, mais également à l'échelle infra-régionale : par département, par bassin d'emploi et de formation ou selon les différents territoires des Missions locales. L'objectif de cette vision régionale est celui d'une meilleure appréhension des caractéristiques relatives à chacune des structures. La démarche d'évaluation permet ainsi à l'échelle régionale de mieux qualifier l'activité du réseau relativement à son environnement et de mieux appréhender les inégalités territoriales afin de les compenser par une politique de rééquilibrage.

Les acteurs principaux de l'évaluation régionale sont **l'association régionale des Missions locales, le Conseil régional et la DRTEFP**. La création d'un **Comité de pilotage régional** de l'évaluation apparaît nécessaire pour impulser et animer la démarche d'évaluation. Ces

1.3. Le niveau local

Au niveau local, les **principaux enjeux** de l'évaluation sont ceux de l'aide à la décision en vue d'améliorer l'intervention de la mission locale et d'une meilleure capacité de valorisation des réalisations et des résultats de l'activité de la structure, en particulier auprès des partenaires locaux. La démarche d'évaluation complète utilement les outils existants au niveau local (notamment les requêtes de Parcours 3, le CRA et Corinthe).

L'acteur principal de l'évaluation locale est le Conseil d'administration de la mission locale.

La démarche locale d'évaluation permet de mieux rendre compte de l'activité de la structure au conseil d'administration, mais également aux

partenaires détermineront les modalités de fonctionnement et la composition précise de cette instance. A titre indicatif, cette dernière pourrait être la suivante :

- Les représentants régionaux des présidents
- Les représentants régionaux des directeurs
- Le Conseil régional (élus et services)
- La DRTEFP (direction, responsable du réseau, SEPES...)
- L'animation régionale

Selon les situations régionales, les Conseils généraux pourront être membres du comité de pilotage régional. Celui-ci, pourra également s'appuyer sur les outils régionaux de type CARIF, OREF, ORS, etc. et recourir à l'expertise de l'INSEE.

partenaires locaux. En cela, elle est un réel outil de visibilité et de valorisation de l'activité de la Mission locale. Elle est également un outil de connaissance et de suivi de la demande des jeunes et de leurs besoins. Elle permet de produire collectivement une analyse évaluative qui constitue un outil de décision quant aux orientations et au management de la structure.

Ce travail participe, ainsi, à l'élaboration d'une politique partagée de prise en charge des problématiques de la jeunesse.

2. RÔLE ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES

2.1. Comité de pilotage national

Rôle	Fonctionnement
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobiliser les données et contribuer à la production des informations nécessaires au renseignement des indicateurs ▪ Produire annuellement un tableau de bord national rendant compte de manière simplifiée de l'activité du réseau ▪ Enoncer une analyse évaluative à partir des résultats du tableau de bord national ▪ Adapter, en continu, la démarche d'évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le comité de pilotage s'appuie sur un groupe de travail qui produit le tableau de bord, propose des éléments d'analyse et d'interprétation des résultats et assure un rôle de veille. ▪ Le groupe de travail pourrait être composé de représentants du CNML (présidents et directeurs), de la DARES, de la DGEFP et de l'INSEE. ▪ Le comité de pilotage se réunit annuellement (par exemple, en mars de l'année n+1) pour formuler le jugement évaluatif sur l'année écoulée (n)

2.2. Comité de pilotage régional

Rôle	Fonctionnement
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Produire annuellement un tableau de bord régional rendant lisible l'activité du réseau à cette échelle territoriale ▪ Enoncer une analyse évaluative à partir des résultats du tableau de bord régional ▪ Assurer un rôle d'interface entre le niveau local et le niveau national en faisant remonter les données d'activités mais également les difficultés, les obstacles et les propositions 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le comité de pilotage régional se réunit annuellement pour formuler une analyse évaluative sur la base du tableau de bord régional. ▪ Chaque région définit son propre tableau de bord à partir de l'outil proposé dans le cadre de la démarche d'évaluation. ▪ Le tableau de bord régional est produit par un groupe de travail régional dont la composition pourrait être la suivante : animateur régional, représentant des directeurs, service du Conseil régional, DRTEFP (SEPES).

2.3. Pilotage au niveau local

Rôle	Fonctionnement
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser l'évaluation locale à partir des outils construits par la Mission locale (tableau de bord d'évaluation local). ▪ Formaliser une analyse évaluative à partir des résultats de l'exploitation des données du tableau de bord. ▪ Proposer des orientations (voire des réorientations) pour améliorer l'efficacité et la visibilité de la mission locale. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le conseil d'administration de la mission locale consacre au moins une réunion annuelle à l'évaluation sur la base des données du tableau de bord. ▪ Le directeur de la mission locale (PAIO) est responsable de la tenue et du renseignement du tableau de bord local. ▪ Le conseil d'administration décide des modalités de diffusion de l'évaluation auprès des partenaires et des usagers.

3. COMMUNICATION DES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

Pour répondre au principe de transparence, il est indispensable que les conditions de communication et de diffusion des résultats de l'évaluation soient précisées dès l'amont de la démarche.

Echelle nationale

Le CNML statuera sur la diffusion du « Tableau de bord national ». Il est proposé que cette diffusion puisse être la plus large possible (partenaires, médias, ...). Le document diffusé pourrait proposer des données représentées sous une forme graphique (histogrammes, cartographie, etc.) et des commentaires succincts apportant un éclairage sur les données présentées.

Echelle régionale et locale

Le choix des conditions de communication et de diffusion appartient aux instances territoriales concernées : comité de pilotage régional et conseil d'administration. A l'échelle régionale, il serait utile que chaque région reprenne le tableau de bord national et le complète le cas échéant des données régionales spécifiques choisies par la région. A l'échelle locale, la diffusion doit s'inscrire dans la politique de communication et de partenariat de la structure.

4. LES MOYENS DE L'ÉVALUATION

La mise en œuvre de l'évaluation suppose l'affectation de moyens spécifiques tant humains, que techniques et financiers. A l'heure actuelle, il est prématuré de tenter d'indiquer les moyens nécessaires. Toutefois, il conviendra de renseigner les points suivants :

	Moyens humains	Moyens techniques	Moyens financiers
<i>Au niveau national</i>	Rôle du CNML, de la DARES, de la DGEFP ?	A définir	A définir
<i>Au niveau régional</i>	Rôle de l'animation régionale ?	A définir	A définir
<i>Au niveau local</i>	Un correspondant dans chaque structure	A définir	A définir

5. LES CONDITIONS DE RÉUSSITE DE LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION

Trois conditions apparaissent indispensables à la réussite dans la mise en œuvre de la démarche d'évaluation :

5.1. Des conditions techniques

- ◆ **Le déploiement de Parcours 3** : la mise en place de Parcours 3 est actuellement effective dans 20 régions. L'Île-de-France devrait connaître une bascule sur Parcours 3 lors du premier semestre 2005.
- ◆ **La construction au niveau national d'un fichier de requêtes Parcours 3** (sous BO5I) reprenant les données décrites dans l'évaluation. La construction d'un tel fichier de requête pourrait être confiée à des correspondants Parcours 3 (coût estimé : une dizaine de journées de travail).
- ◆ **La construction au niveau régional (avec l'appui du national) d'un tableau de requêtes des données externes** aux structures (Corinthe essentiellement, mais également INSEE, Education nationale, etc.). Il s'agit de construire une modélisation à l'échelle régionale (à confier à quelques régions volontaires).
- ◆
- ◆ **Au niveau local**, l'évaluation pourrait être lancée en encourageant les missions locales de configuration similaire à **travailler en binôme**. Chacune des deux structures, ayant des caractéristiques proches, pouvant ainsi travailler ensemble à la mise en place des procédures de saisie, sur les méthodes internes dans l'optique d'un soutien mutuel et d'une comparabilité des résultats. (responsabilité des directeurs des missions locales)

5.2. Des conditions de délais

La mise en œuvre d'un échancier de la démarche d'évaluation constitue une condition indispensable à sa réussite, cela passe par :

- ◆ La mise en place rapide du **Comité de pilotage national de l'évaluation (responsabilité du bureau du CNML)**
- ◆ L'adoption de la démarche d'évaluation par les **Conseils d'administration des structures** (responsabilité des CA des Missions locales)
- ◆ La réalisation des **conditions techniques** évoquées dans le point précédent (responsabilité du secrétariat du CNML et de la DARES)

5.3. Des conditions d'information et de communication sur la démarche d'évaluation

Il est indispensable de mettre rapidement en place **une politique active d'information et de communication auprès des Présidents des Missions locales et des Directeurs des Missions locales** en mobilisant l'ensemble des outils de communication existants (presse, Internet). (responsabilité du CNML)

ANNEXES MÉTHODOLOGIQUES

1. L'ELABORATION DE LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION

La Commission Evaluation du CNML s'est appuyé sur les travaux conduits depuis 2001 au sein d'un groupe *ad hoc* nommé EVAL. Avec le soutien de du Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale (DARES et DGEFP), la Commission d'évaluation du CNML a mis en œuvre trois étapes importantes de la démarche méthodologique.

- **La première étape (2000-2001) a consisté dans la réalisation d'un état des lieux et la mise en place d'une base de données** permettant l'agrégation et l'analyse des 600 comptes-rendus d'activités (CRA) émanant des structures.
- **La seconde étape (2001-2002) a permis de formuler les orientations en matière d'indicateurs** dans quatre domaines :
 1. La connaissance des jeunes et de leur typologie ;
 2. L'environnement territorial, économique, social et partenarial ;
 3. Les moyens, les méthodes et les partenariats ;
 4. Les sorties : les résultats en terme de valeur ajoutée pour les jeunes.
- **La troisième étape (2003-2004) a permis d'atteindre plusieurs objectifs spécifiques :**
 - Un objectif « technique » afin de vérifier la faisabilité des indicateurs au moyen d'un travail visant à les affiner, les valider, les fiabiliser et les finaliser.
 - Un objectif « d'expérimentation » des indicateurs auprès des structures de terrain.
 - Un objectif « d'appropriation et de diffusion » auprès de l'ensemble du réseau et de ses partenaires.

En juillet 2003, une équipe de consultants (BBC, Oktis et Geste) a été mandatée pour accompagner le CNML dans la troisième étape de la démarche qui a consisté à finaliser les indicateurs et à les tester, tout en procédant à des expérimentations afin d'intégrer les indicateurs dans Parcours 3 et dans les Comptes rendus d'activité.

La mission d'accompagnement s'est organisée selon trois phases :

- **La première a consisté à élaborer**, à partir des travaux du groupe EVAL, **un tableau de bord d'indicateurs** permettant de mesurer le contexte de l'intervention des Missions locales, leurs réalisations, leurs résultats et les impacts produits. Sur cette base, **des tests ont été réalisés sur six Missions locales**. Ces exercices ont permis **d'affiner et d'enrichir les indicateurs puis de les développer sur des tableurs Excel**.
- **La seconde phase s'est déroulée sous la forme d'une expérimentation sur cinq régions**, choisies à partir de différents critères : **PACA, Ile-de-France, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes et Nord-Pas-de-Calais**.
Cette étape a permis de stabiliser et de valider les indicateurs.
Elle a permis d'apprécier la pertinence des indicateurs proposés et de vérifier la faisabilité technique des indicateurs (disponibilité et fiabilité données)
- **La troisième phase est celle de la sensibilisation du réseau à la méthode d'évaluation**, elle s'est traduite par des rencontres avec les animateurs régionaux, qui sont les vecteurs privilégiés de la démarche auprès des structures.

2. LES ÉTAPES D'ÉLABORATION DE LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION

